## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comment les Canadiens devraient-ils promouvoir le développement durable en Asie-Pacifique et où devraient-ils le faire. Quelle devrait être leur contribution. Faut-il un minimum de développement économique/industriel avant qu'on puisse faire la promotion du développement durable. Et comment le Canada peut-il le plus efficacement travailler avec des pays de même opinion pour promouvoir le développement durable.

Au plan international, les Canadiens devraient promouvoir le développement et l'utilisation de technologies propres, fournir du soutien à la région en diffusant leurs compétences en matière de planification environnementale et encourager la création de liens entre le Canada et l'Asie-Pacifique dans le domaine de l'éducation. Les Canadiens devraient aussi appuyer le développement durable dans la région en établissant des liens avec des pays de même opinion par le truchement d'initiatives de recherche-développement de nature coopérative et non concurrentielle.

Les entreprises canadiennes peuvent jouer un rôle dans la promotion du développement durable en faisant la démonstration de pratiques exemplaires et en faisant des transferts de technologies, reconnaissant par ailleurs que le processus d'apprentissage n'est pas à sens unique. Les compagnies canadiennes reconnaissent la rentabilité de saines pratiques environnementales, une leçon qu'elles peuvent partager avec leurs homologues asiatiques, notamment en faisant la promotion de réussites environnementales dans le contexte de l'Asie-Pacifique. En tenant compte du fait que les politiques et les objectifs doivent s'inscrire dans une perspective à long terme, le Canada peut jouer un rôle positif par le biais de l'aide étrangère et de l'éducation.

## **Options**

- 1. Élaborer une politique relative au développement durable fondée sur les principes suivants :
- a) rendre des comptes en fonction d'évaluations, d'indicateurs (p. ex. sécurité alimentaire) et de mesures qualitatives et quantitatives, et faire participer les Canadiens à l'élaboration et à l'évaluation des politiques;
- b) recourir à des politiques différentes et évolutives qui prennent en compte la diversité (socio-culturelle) des sociétés dans le monde;
- c) procéder à un examen critique des pratiques/politiques canadiennes et s'engager à favoriser une consommation responsable sur le plan écologique et social (dans un souci d'équité);
- d) inclure des politiques de responsabilisation et prendre en compte le savoir local, les sciences et la technologie et les capacités de mise en oeuvre (voir modèle en forme de fleur);
- e) reconnaître les aspects suivants du développement durable : sécurité commune, bien-être écologique, social et économique et impératif écologique.